

DATE DE LA CONVOCACTION

15 septembre 2022

DATE D’AFFICHAGE

15 septembre 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 33

Présents : 13

15 (à partir DELA 037 151 015)

16 (à partir DELA 037 151 016)

Le 13 septembre 2022, à 18 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL), légalement convoqué, s’est assemblé à la Salle du Conseil de la commune de la Membrolle-sur-Choisille, en séance ordinaire, mais le quorum n’étant pas éteint l’assemblée n’a pas pu délibérer.

Le 19 septembre 2022, à 09 heures, le Comité Syndical du Syndicat Mixte des Affluents Nord Val de Loire (ANVAL), légalement convoqué, s’est de nouveau assemblé à la Salle du Conseil de la commune de la Membrolle-sur-Choisille, en séance ordinaire, sous la Présidence de M. Sébastien MARAIS, Président.

Présents :

M. Sébastien MARAIS, M. Bertrand RITOURET, M. Emmanuel DUMENIL, Mme Régine HINET, Mme Joëlle DANIEL, M. Gérard DAVIET, M. Christophe LOYAU-TULASNE, M. Grégory PODDA, M. Didier THÉMÉ, Mme Caroline BOILLE, Mme Marie-Christine DE SAINT-SALVY, M. Alain BASTIE (suppléant), M. François PILLOT (suppléant), M. Cédric DE OLIVEIRA (à partir de DELA 037 151 015), M. Antoine TRYSTRAM (à partir de DELA 037 151 015), Mme Mélanie FORTIER (à partir de DELA 037 151 016)

Pouvoir(s) :

M. Philippe CLEMOT a donné pouvoir à M. Sébastien MARAIS.

Absents excusés :

Mme Hédia GHANAY, M. Jacques LEMAIRE, Mme Céline DELAGARDE, M. Michel GILLOT, M. Bruno FENET, M. Régis SALIC, Mme Armelle AUDIN, M. Michel HIRTZ, Mme Betsabée HAAS, M. Ludovic BOURDIN, M. Philippe CLEMOT, Mme Axelle TREHIN, Mme Isabelle MELO, Mme Sylvie POINTREAU, Mme Pascale DELAUNAY, M. Benoît BARANGER, Mme Nathalie GUENAU, Mme Karine BARTHELEMY, M. Arnaud TURMINEL.

Secrétaire de séance : Mme Caroline BOILLE

DELA 037 151 017 / 2022 – 5.2

INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : Choix du mode de publicité des actes

Le Comité Syndical

- Vu l'article L2131-1 du Code général des collectivités territoriales, par renvoi des articles L5211-3 et L5711-1 du même Code, dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022,
 - Vu l'ordonnance n°2021-1310 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,
 - Vu le décret n°2021-1311 du 07 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,
- Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes du Syndicat ANVAL afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé à ces accès,

Vu les votes : POUR : 17, CONTRE : 0, ABSTENTION : 0

Décide

Article 1 :

- d'approuver la publicité par affichage des actes réglementaires et décisions ne présentant ni un caractère réglementaire ni un caractère individuel.

Pour extrait certifié conforme
La Membrolle-sur-Choisille, le 19 septembre 2022

ANVAL
(Syndicat Mixte des Affluents
Nord Val de Loire)
Siège social : Place de l'Europe
37390 LA MEMBROLLE-SUR-CHOISILLE

Le Président,
Sébastien MARAIS

